

parer la constitution politique de deux états, je n'aurois pas à parler des Princes, des Ministres qui y occupent les premières places, de leur caractère, de leurs grandes qualités, ni de les confronter entre eux. On sent que ce ne seroit pas-là ma *tâche* (\*). Permettez-moi de m'expliquer encore plus au long au moyen de cette historiette allégorique.

Deux hommes possèdent chacun une terre; l'un sous un beau ciel, dans un belle contrée; il la tient de ses ayeux qui la cultivent et y habitent depuis plusieurs siècles. Sa méthode de culture est celle de son père, il n'y a rien changé. Les bâtimens ont été construits dans un tems où l'on n'étoit pas encore grand architecte; leur distribution n'est ni très-régulière ni très-commode; on y a ajouté ça et là quelques ailes, à mesure que le besoin s'en est fait sentir; ils sont un peu de pièces et de morceaux; mais on a pris soin d'ailleurs de les décorer, de les embellir, et ceux qui y sont logés, s'y trouvent fort bien. — L'autre propriétaire a son domaine dans une contrée un

---

(\*) La constitution d'un pays n'est ni dans ses princes, ni dans ses ministres: mais sa littérature est dans ses ouvrages.

(Note du SPECTATEUR.)